



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 113 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Convention de gestion site de La Stèle - Saison 2020 / 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le Budget Annexe des Zones Nordiques voté en Conseil communautaire le 29 Juillet 2020 ;

VU le compte-rendu de la Commission Espaces Sancy, Zones Nordiques, Pôle Pleine Nature, diversification des activités réunie le 1^{er} Octobre 2020 ;

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre de la gestion des Zones Nordiques du Sancy et afin d'éviter son morcellement, il doit être conclu pour la saison 2020 / 2021 une convention de prestations de services, avec la Communauté de Communes DOMES SANCY ARTENSE, pour la gestion du site de La Stèle sur la commune de La Tour d'Auvergne (commune membre de la Communauté de Communes DOMES SANCY ARTENSE).

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que cette convention de prestation de services permet l'exploitation des pistes nordiques de La Stèle par les services de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, gardant ainsi une continuité d'exploitation des pistes de Charlannes jusqu'à Chastreix, ainsi que la collecte du produit de la billetterie qui en découle.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes DOMES SANCY ARTENSE versera une rémunération correspondant à la prestation effectuée, calculée sur la base d'un terme fixe correspondant au montant de la redevance collectée et une part variable correspondant à 14% du résultat constaté au plus tard le 1er août 2021. Part variable qui viendra en complément de la part fixe en cas de résultat négatif et en déduction de celle-ci en cas de résultat positif.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de la convention à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents, le Conseil communautaire :

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes DOMES SANCY ARTENSE telle qu'annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

